

*Privilège—M. Baldwin*

diens, de bénéficier d'un compte rendu complet et fidèle des faits et gestes du gouvernement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. A la rigueur, j'accepterais une partie de l'interprétation de la question de privilège que le député de Peace River (M. Baldwin) a soulevée à propos des allégations que certains journaux auraient faites dans une province ou deux sur le compte du ministre des Transports (M. Lang). En l'occurrence, j'estime que le député devrait attendre que le ministre soit parmi nous pour savoir ce qu'il en pense. On s'en tiendrait donc à ce que le président du Conseil privé (M. MacEachen) a dit tout à l'heure. Cependant, il y a peut-être d'autres députés qui désirent commenter cette question de privilège.

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, mon intervention a trait elle aussi à la question de privilège soulevée par le député de Peace River (M. Baldwin), et surtout aux mots et expressions suivants tirés de la motion: «... enquête... sur des incidents connexes ou sur d'autres incidents». J'aimerais parler surtout des «incidents connexes ou autres incidents».

Il me semble que la Chambre a comme devoir fondamental de protéger les libertés de la population canadienne, dont la moindre n'est pas, et de loin, la liberté de la presse. La Chambre doit protéger le droit qu'a la presse de commenter n'importe quel sujet, y compris la conduite des membres élus du Parlement.

La semaine dernière, le supplément «Canadian Magazine» n'a pas été publié en Saskatchewan. On prétend que la chose était attribuable à l'intervention du ministre des Transports (M. Lang) ou encore à celle de ceux qui, agissant en son nom, auraient exercé des pressions. Si c'est le cas, cette intervention va à l'encontre du devoir du Parlement de protéger la liberté de la presse...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le président du Conseil privé veut-il invoquer le Règlement?

**M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur. J'invoque le Règlement. Un certain esprit de justice doit sans doute encore régner à la Chambre des communes. On a soulevé une question de privilège qui concerne le ministre des Transports (M. Lang) et une autre qui se rapporte à des déclarations attribuées au député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal). Ni l'un ni l'autre des intéressés n'est présent à la Chambre alors que la discussion porte sur ces questions de privilège. Les députés ne sont-ils plus capables de loyauté et de justice?

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. C'est pour cette raison que j'ai proposé de remettre à plus tard l'étude du sujet abordé par le député de Peace River dans sa question de privilège. Je n'ai toutefois pas pu décider si les remarques éventuelles des autres députés devaient se faire en présence des intéressés. D'habitude cependant, la présentation de ce genre de motion doit se

[M. Baldwin.]

faire autant que possible en présence des accusés. Je vois que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) se lève.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement les propos de Votre Honneur et je pensais en fait que vous n'aviez imposé aucune limite aux intervenants. S'il faut s'en tenir à la question qu'a soulevée le président du Conseil privé (M. MacEachen), il lui incombe à mon sens de demander aux deux députés dont le nom a été cité relativement à cette affaire d'être à la Chambre, pour que le député de Leeds (M. Cossitt) et les autres qui voudraient participer au débat puissent le faire sans être interrompus, à moins que Votre Honneur ne les interrompe lui-même. Si cela convient à la présidence et aux députés, les députés désireux de participer au débat sur les questions soulevées par le député de Peace River (M. Baldwin), sur cette motion notamment, devraient pouvoir le faire. Je pense qu'il incombe au président du Conseil privé de nous assurer que le ministre et le député de Maisonneuve-Rosemont seront ici pour que cette question puisse être réglée au lieu de traîner pendant des jours. C'est une question très importante.

● (1520)

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas de ma faute ni de celle du député de Peace River (M. Baldwin) si les deux autres députés sont absents de la Chambre. Comme l'a dit le député de Grenville-Carleton (M. Baker), il incombe au leader du gouvernement à la Chambre de nous garantir non seulement qu'ils seront ici un jour, mais quand. Les députés de ce côté-ci, tout comme ceux d'en face, ont d'autres plans, d'autres obligations, d'autres chose à faire. Je ne crois pas qu'il soit juste qu'on empêche un député de soulever une question de privilège simplement à cause de l'absence d'un ministériel qui n'est pas ici probablement parce qu'il savait qu'elle serait soulevée.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Que ce soit volontairement, comme cela a souvent été le cas par le passé, ou que ceux qui veulent participer ne soient pas prêts à le faire volontairement, je dois insister pour dire qu'au moins au début, surtout dans le cas d'un ministre—et je sais qu'on dira que les députés sont sur un pied d'égalité—il est difficile de s'attendre qu'un ministre change son horaire en dernière minute pour être ici parce qu'il a fait l'objet d'une question se rapportant à une nouvelle. Il a toujours été de courtoisie de prévenir qu'une question de privilège sera soulevée, surtout quand elle touche deux députés, pour qu'ils puissent essayer d'être présents le plus tôt possible. La question devrait être réglée le plus tôt possible en présence de ces deux députés. C'est pourquoi elle devrait peut-être être reportée d'au moins une journée. J'y reviendrai demain à 3 heures.